



POINT 7. CAMPAGNE CONFÉDÉRALE POST-COVID

1. Que la FNEEQ-CSN interpelle les partis politiques à l'occasion des prochaines élections québécoises sur la base des enjeux prioritaires déterminés par les membres :
 - L'avenir des services publics, de l'éducation et de l'enseignement supérieur en particulier;
 - Les protections salariales tout au long de la vie (assurance-emploi, régimes de retraite, sécurité du revenu, etc.);
 - L'environnement et la lutte aux changements climatiques.
2. Que la FNEEQ-CSN, dans le cadre de la campagne électorale québécoise, insiste sur les enjeux suivants en éducation et en enseignement supérieur :
 - Les conditions d'enseignement, en tant que facteur améliorant les conditions d'études de la population étudiante;
 - La défense et la protection de la liberté académique, et de l'autonomie professionnelle;
 - Les enjeux relatifs à l'inclusion des élèves, étudiantes et étudiants en situation de handicap et à la diversification des profils étudiants.
3. Que le comité école et société soit mandaté afin de produire une analyse des plateformes électorales des principaux partis politiques qui présentent des candidatures aux élections générales.
4. Que le conseil fédéral invite les syndicats affiliés à diffuser massivement l'Infolettre de la FNEEQ auprès de leurs membres.



POINT 8. LE POINT SUR L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

1. Que la FNEEQ affirme que l'enseignement à distance relève des relations de travail.
2. Que la FNEEQ réitère ses positions sur l'enseignement à distance, notamment quant à la nécessité d'obtenir l'accord des syndicats avant de mettre en œuvre ou afin de poursuivre tout projet relatif à ce mode d'enseignement.
3. Que les coordinations des regroupements et le comité école et société soient mandatés afin de maintenir une veille sur les projets d'enseignement à distance développés par les différents établissements et sur les actions menées par les syndicats pour les encadrer.
4. Que la FNEEQ poursuive son soutien aux regroupements et syndicats sur les enjeux de l'enseignement à distance dans leurs établissements.

POINT 9. ENVIRONNEMENT – URGENCE CLIMATIQUE

Considérant l'importance de la crise climatique et environnementale;

Considérant l'immobilisme des gouvernements et leur incapacité à atteindre leurs propres cibles environnementales;

Considérant les constats alarmants du dernier rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), rendu public le 28 février dernier;

Considérant que la question environnementale est un enjeu syndical;

Considérant la recommandation « La planète en grève » adoptée par le conseil fédéral de la FNEEQ-CSN en mai 2019;

Considérant les appels initiés par la jeunesse étudiante, des syndicats de la FNEEQ et le collectif Travailleuses et travailleurs pour la justice climatique (TJC) à tenir une journée de grève climatique à l'automne 2022;

Considérant la tenue des élections générales québécoises le 3 octobre prochain;

Considérant l'urgence d'agir et le rôle des enseignantes et des enseignants dans l'éducation de citoyennes et de citoyens responsables;



Considérant le principe de diversité des tactiques;

Il est proposé que la FNEEQ-CSN :

1. Appuie les conclusions du rapport du GIEC de février 2022, les revendications portées par le collectif TJC et la feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité de Québec ZÉN (zéro émission nette);
2. Participe à l'organisation d'actions de sensibilisation et de visibilité, notamment en faveur de la décroissance, dans le cadre d'alliances les plus larges possibles;
3. Invite ses syndicats à former des comités environnement dans leur établissement;
4. Invite ses syndicats à tenir des assemblées générales afin de participer au mouvement de mobilisation à l'automne 2022 dans l'esprit de la diversité des tactiques, notamment par l'exercice de la grève sociale;
5. Soutienne ses syndicats affiliés qui souhaiteraient se joindre au mouvement d'une manière ou d'une autre;
6. Invite les autres fédérations et organisations syndicales à adopter cet appel;
7. Demande à la CSN de soutenir la mobilisation des syndicats, notamment par un appui politique, financier et juridique pour les syndicats locaux qui voteraient la grève.

POINT 17. RAPPORT DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ SUR LES EESH ET LA DIVERSIFICATION DES PROFILS DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

1. Que la FNEEQ réitère son soutien à l'inclusion scolaire des élèves, des étudiantes et des étudiants en situation de handicap, et réaffirme que celle-ci est une responsabilité collective et partagée par l'État, les établissements, les différentes catégories de personnel, les parents et les élèves, étudiantes et étudiants.



2. Que la FNEEQ revendique un financement public adéquat pour soutenir l'inclusion des élèves, des étudiantes et des étudiants en situation de handicap et que l'on s'oppose à l'utilisation de ce financement par les directions d'établissement à d'autres fins ou afin de pallier le sous-financement chronique de l'éducation :
 - a) À partir de leur réalité respective, que les trois regroupements de la FNEEQ développent des revendications afin que ce financement pour les EHDAA et les EESH soit dédié à la reconnaissance des tâches déjà effectuées par les enseignant-es quant à l'inclusion de ces élèves et étudiant-es (et non à de nouveaux projets de tout acabit), et à l'aménagement de conditions de travail et d'enseignement permettant ce travail d'inclusion, notamment en dégageant du temps;
 - b) Que la FNEEQ soutienne, pour tous les ordres d'enseignement, la revendication de la réduction du ratio enseignant-e/élèves ou étudiant-es (réduction de la taille des groupes-cours ainsi que du nombre total d'élèves ou d'étudiant-es par enseignant-e) dans une perspective de réussite éducative et non de stricte réussite scolaire.
3. Que la FNEEQ réitère l'importance de respecter et de renforcer l'autonomie professionnelle (individuelle et collective) ainsi que la liberté académique des enseignantes et des enseignants dans le développement des mesures d'inclusion des élèves, des étudiantes et des étudiants en situation de handicap et dans tout autre aspect de la tâche enseignante lié à l'inclusion (par exemple, le choix des approches pédagogiques et des activités de perfectionnement).
4. Que la FNEEQ dénonce les pratiques présentées comme « solutions miracles », telles que la conception universelle des apprentissages (CUA) et le recours abusif à l'enseignement à distance (EAD) ou à l'intelligence artificielle (IA), ainsi que leurs impacts sur la tâche enseignante et même sur l'inclusion scolaire des élèves, étudiantes et étudiants en situation de handicap.



5. Que la FNEEQ, dans le cadre du grand Rendez-vous sur la profession enseignante, développe un dialogue sociétal et une réflexion sur :
 - a) les structures néolibérales en place dans le système éducatif, en contradiction avec le discours inclusif proposé par les acteurs du réseau de l'éducation (dont le gouvernement);
 - b) une refondation du système scolaire permettant le développement d'une réelle école humaine et inclusive;
 - c) le caractère systématiquement inégalitaire de l'institution scolaire, entre autres en fonction du statut socio-économique des étudiant-es;
 - d) la pression à la performance et ses impacts sur la santé mentale de la jeunesse;
 - e) la course au diagnostic et la surdiagnostication (voire la surmédication) des jeunes.
6. Que le comité école et société, en collaboration avec les autres comités fédéraux concernés, poursuive ses travaux sur les enjeux de la diversité des profils étudiants et de leur réussite éducative en accordant une attention particulière aux situations vécues par les groupes victimes de discrimination au sens de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.
7. Que le comité école et société soit mandaté afin de documenter et de développer une réflexion critique au sujet du recours à l'intelligence artificielle en éducation et en enseignement supérieur.

POINT 22. FINANCES

Fonds général

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds général et adopte les états financiers (12 mois) se terminant le 31 décembre 2021.



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC – FNEEQ (CSN)**

CONSEIL FÉDÉRAL – N° 3

Réunion ordinaire des 4, 5 et 6 mai 2022 | Mandat 2021-2024

RECOMMANDATIONS ADOPTÉES

Fonds de négociation

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds de négociation et adopte les états financiers (12 mois) se terminant le 31 décembre 2021.

Fonds d'administration des ristournes d'assurances

Que le conseil fédéral reçoive le rapport du comité de surveillance des finances sur le fonds d'administration des ristournes d'assurance et adopte les états financiers (12 mois) se terminant le 31 décembre 2021.

Révision budgétaire

Que le conseil fédéral adopte les prévisions budgétaires révisées.

(10 mai 2022)